

## Charte :

La Fédération des Services Sociaux, soucieuse du respect des valeurs du travail social et du code de déontologie des assistants sociaux, demandent que les futurs membres adhérents souscrivent aux documents suivants ;

1. [Le Manifeste du travail social](#)
2. Les valeurs et missions de la FdSS (suivantes ci-dessous)

### **Justice sociale :**

Nous luttons contre les inégalités socio-économiques, les précarités et les exclusions. Pour cela, nous remettons en cause le système producteur de ces inégalités et nous plaidons pour le renforcement des protections sociales et une meilleure justice sociale, fiscale et environnementale.

Nous combattons aussi les stéréotypes et les idées reçues à propos de la pauvreté et des personnes qui en sont victimes.

Nous visons un partage et la reconnaissance des savoirs et des expériences de toutes et tous, dans une perspective de justice sociale.

### **Accès aux droits fondamentaux :**

Nous défendons et promouvons l'accès aux droits fondamentaux\* des personnes qui en sont le plus éloignées.

Au cœur de nos actions : les droits à la protection sociale, à la justice, à la vie privée, à la santé, à l'alimentation, à l'énergie et à l'eau, à un environnement sain, à la culture, à la citoyenneté, ... Ces droits fondamentaux sont considérés comme interdépendants.

*\*en référence à l'art. 23 de la constitution belge*

### **Une vision et une éthique du travail social :**

Nous défendons un travail social respectueux de l'éthique et du [code de déontologie](#), tant dans les pratiques que dans les conditions d'exercice.

Nous défendons un travail social porteur de sens et de transformations sociales.

En conséquence, nous luttons contre l'instrumentalisation du travail social à des fins sécuritaires, de contrôle ou de répression.